

Déclaration solennelle

En vertu de la *Loi sur les assurances* et aux termes de la présente demande de renouvellement de licence de vendeur d'assurance, je, le demandeur, déclare ce qui suit sous la foi du serment :

1. La déclaration et les réponses aux questions dans la présente demande sont vraies et exactes.
2. La présente demande n'est pas présentée dans le but d'obtenir une licence pour agir à titre de vendeur d'assurances relativement à la garantie d'un ou des risque(s) individuel(s), ni pour obtenir de l'assurance sur mes propres biens ou sur les biens de mon employeur ou sur d'autres biens dans lesquels je pourrais détenir un intérêt financier.
3. La présente demande est présentée de bonne foi, en mon nom et non pas au nom d'une personne qui n'est pas compétente à se voir délivrer une licence, et sur la réception de cette licence, j'ai l'intention de m'afficher publiquement et de faire affaire de bonne foi à titre de vendeur d'assurances.

FAIT SOUS SERMENT devant moi

à _____
Endroit

on _____
Date

Signature du notaire public

Signature du demandeur

Apposez le sceau ici

AVIS DE NOMINATION D'UN VENDEUR D'ASSURANCE

REMARQUE : L'avis de nomination de vendeur d'assurance est rempli par l'agent ou le courtier titulaire d'une licence par qui est embauché ce vendeur.

_____ de _____
Nom du demandeur *Collectivité de résidence*

est autorisé par la présente à continuer d'agir à titre de vendeur pour _____
Nom de l'agent ou du courtier
qui est dûment autorisé à exercer aux Territoires du Nord-Ouest.

Je connais le dossier antérieur du demandeur présentant la présente demande et je recommande le renouvellement de sa licence de vendeur.

Toutes les déclarations et toutes les réponses contenues dans la présente demande sont, au mieux de ma connaissance et de ce que je tiens pour véridique sur la foi de renseignements, vraies et exactes.

Je conviens que le demandeur précité sera exclusivement un employé salarié et qu'il ne recevra aucune commission ou gratification reposant sur les ventes.

Lorsque le vendeur cessera de travailler, si cela survient, un avis écrit sera transmis au surintendant des assurances, accompagné des motifs, et la licence sera renvoyée au surintendant des assurances.

Fait à _____ le _____
Nom de la collectivité *Date*

Signature de l'agent ou du courtier

Nom de l'agent ou du courtier (en caractères d'imprimerie)

Poste

REMARQUE : Toute licence de vendeur d'assurances est délivrée uniquement lorsque le demandeur travaille pour un agent titulaire d'une licence (à l'exception de l'assurance-vie) pour salaire fixe, sans gratification, commission, ni autre rémunération.